

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 23 Juin 2021	Séance du : Mardi 29 Juin 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 36	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 5	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

05. Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) TERRITOIRE 34 – Rapport de gestion 2020 :

Monsieur BARDEAU rappelle que créée en 2008 par le Conseil départemental de l'Hérault, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoire 34 a pour objet de réaliser prioritairement les actions d'aménagement au sens du code de l'urbanisme qu'il entend initier.

Depuis 2010, cette disposition est étendue à plusieurs collectivités actionnaires d'une même société, avec une double condition : qu'elles exercent, collectivement, sur celle-ci, un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services et que cette société réalise l'essentiel de son activité pour ces mêmes collectivités.

Dans ce cadre, 10 intercommunalités du département, qui n'ont pas leur propre opérateur, sont entrées au capital de cette société, ou ont depuis renforcé leur présence.

Il s'agit de :

- Sète Agglopôle Méditerranée,
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,
- La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
- La Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,
- La Communauté de Communes La Domitienne,
- La Communauté de Communes du Clermontais,
- La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises,

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux
Et la Communauté de Communes Sud Hérault.

Il en est de même des communes de Lodève, Ganges, Bédarieux, Saint Christol, Frontignan et Gignac, qui complètent cet ensemble de 18 actionnaires.

La Communauté de communes du Clermontais possède actuellement 42 actions au capital de la SPLA TERRITOIRE 34, soit 5,92% du capital (soit 42 000 euros sur un capital global de 710 000 euros).

L'activité opérationnelle de la société pour 2020 est détaillée dans le rapport joint en pièce annexe (pages 19 et suivantes).

Ces opérations se composent d'études, comme le projet de Maison du Littoral ou encore le projet de schéma général des Aresquiers, de superstructures comme le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Lodève, et d'opérations d'aménagement telles des concessions sur les centres anciens de Lodève, Ganges et Frontignan.

En conséquence, Monsieur BARDEAU propose aux membres du conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le rapport de gestion 2020 de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) TERRITOIRE 34.

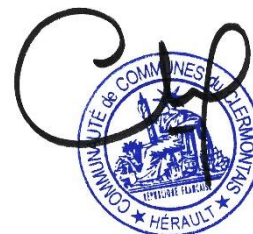
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

-APPROUVE le rapport de gestion 2020 de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) TERRITOIRE 34.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20210707-2021-06-29-05-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021